



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par l'Association CRK Province Libre du Creusekistan - Margouleix 23200 NEOUX, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser le CREUSEKISTAN, du vendredi 13 juin 2025 au dimanche 15 juin 2025.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : **Le vendredi 13 juin 2025**, le stationnement sera interdit sur toute la place d'Armes de 12 h 00 à 20 h 00 pour la vérification des autos (plan 1).

Le samedi 14 juin 2025, le stationnement sera interdit sur la place d'Armes de 14 h 00 à 21 h 00. L'autorisation d'accéder au site de Bridiers est donnée par le chemin en prenant le sens interdit.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le trois juin deux mille vingt-cinq.

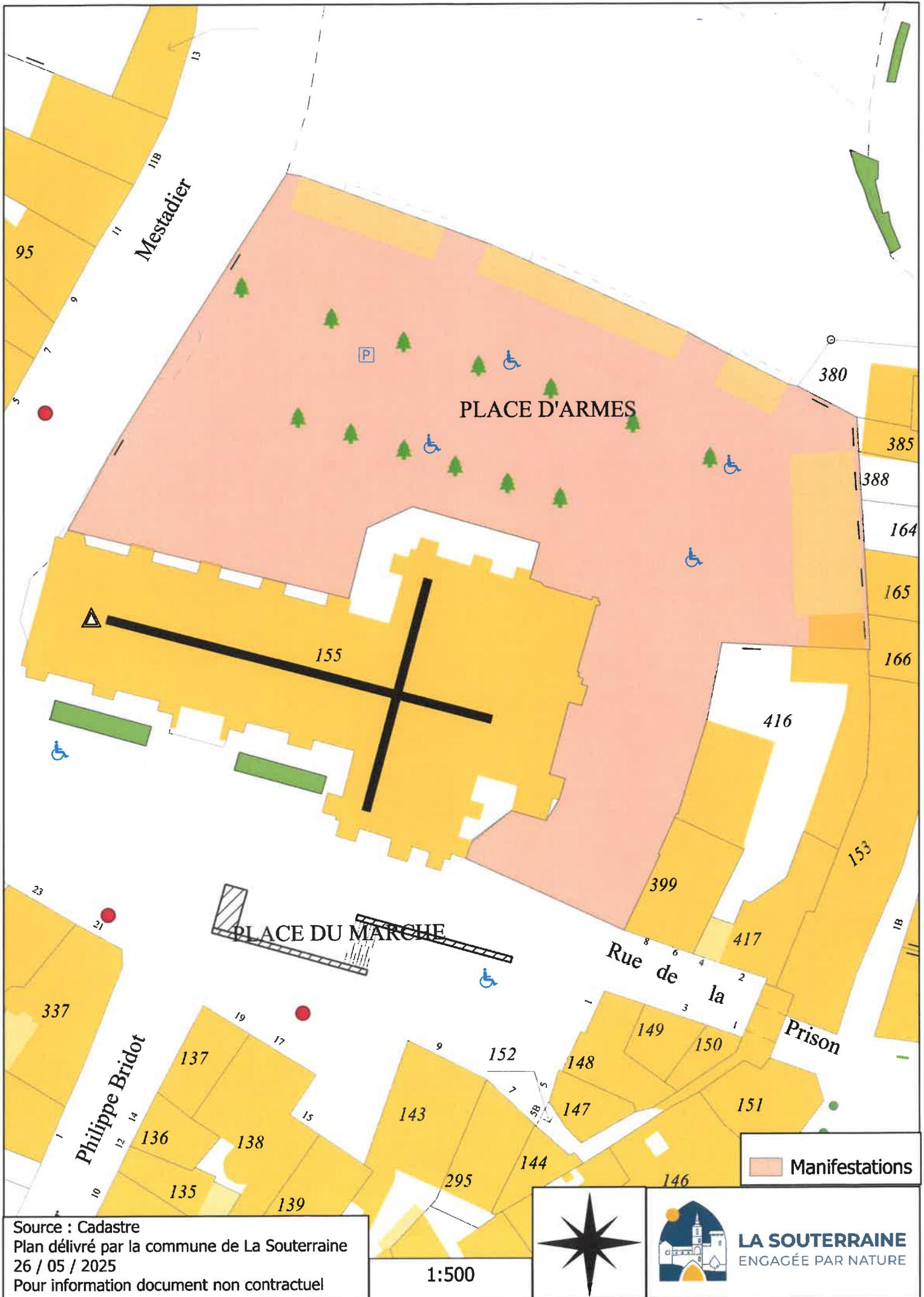
Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Association CRK.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
26 / 05 / 2025
Pour information document non contractuel

1:500



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE